

5.00 crédits	15.0 h	Q1
--------------	--------	----

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	La conservation et l'accès aux données et documents ne peut se réaliser sans tenir compte des questions de propriété intellectuelle (respect du droit d'auteur, accès et utilisation des bases de données) et des règles contractuelles liées à la gestion des droits de propriété intellectuelle. La gestion des droits de propriété intellectuelle dans le domaine des archives nécessite d'intégrer également la thématique de l'open data, du partage et de la réutilisation des documents.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Au terme de cette unité d'apprentissage, l'étudiant-e sera en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux des règles juridiques en matière de propriété intellectuelle et de droit des contrats/licences ouvertes, liées à la conservation et à l'accès aux données et documents; • Mobiliser les textes de référence de ces matières (lois, décrets et arrêtés belges, règlements européens); • Comprendre les enjeux des règles juridiques en matière d'open data et de gouvernance des données • Mobiliser les textes de référence de cette matière (normes belges relatives aux archives publiques et relatives à l'accès aux documents du secteur public, normes belges et européennes sur l'open data et la réutilisation des données publiques, et règlement européen du 30 mai 2022 sur la gouvernance des données); • S'approprier les concepts, règles et principes juridiques de ces matières; • Appliquer les règles théoriques à des situations concrètes et identifier les contraintes et opportunités juridiques à prendre en compte dans ces situations.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En première session, l'évaluation s'appuiera sur un examen individuel écrit (20 points) comprenant des questions de connaissances juridiques et des questions d'application (par la résolution de cas pratiques correspondant à ceux vus au cours).</p> <p>En seconde session, l'évaluation prendra la forme d'un examen oral sur 20 points.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Cours magistral présentant la matière théorique illustrée de nombreux cas de jurisprudence et situations réelles.</p> <p>Participation active des étudiant-es, notamment par i) la réalisation d'exercices permettant de mobiliser les textes de référence et d'appliquer les règles juridiques pertinentes, ii) la présentation orale de résolution de cas et/ou d'analyse, et iii) des discussions collectives.</p> <p>Les étudiant.e.s auront à leur disposition les présentations powerpoint (slides) détaillées des cours dispensés.</p>
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect de la propriété intellectuelle : droit d'auteur et le droit sui generis sur les bases de données • Les clauses contractuelles encadrant la gestion des droits de propriété intellectuelle et les licences ouvertes et l'open source • La législation européenne, fédérale et fédérée sur l'open data et la réutilisation des données publiques; • Le règlement européen sur la gouvernance des données du 30 mai 2022.
Faculté ou entité en charge:	EHAC

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données	ARGD2MC	5		